



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

FHMENGAGE
Healthy Markets for Healthy People

Formation des acteurs de la Plateforme d'échange Public-Privé (PEPP) de Boeny

INCLUDEPICTURE

"<https://media.lesechos.com/api/v1/images/view/5c2499d88fe56f437b79a4ab/1280x720/02118741315-web.jpg>" * MERGEFORMATINET

MANUEL DU PARTICIPANT

Août 2023

Polycopié N° 1

Formation des acteurs de la Plateforme d'échange Public-Privé (PEPP) de Boeny

PROGRAMME DE LA FORMATION

Objectif général

- Créer les conditions d'un partenariat productif entre le secteur public et le secteur privé de Boeny.

Objectifs spécifiques

- Permettre aux participants de mieux se connaître et mieux connaître leurs partenaires d'en face
- Identifier et analyser les appréhensions qui de part et d'autre peuvent constituer des freins à la collaboration productive
- Mettre en place les mécanismes pertinents pour la collaboration future

Résultats attendus

Les participants à la suite de cette formation seront capables de :

- Mieux comprendre les dynamiques en cours dans les deux secteurs (Public et privé) en ce qui concerne les questions de santé à Madagascar ;
- Avoir une attitude plus pro active et tournée vers des objectifs communs appuyés par une communication efficiente ;
- Travailler ensemble sur la base de valeurs partagées.

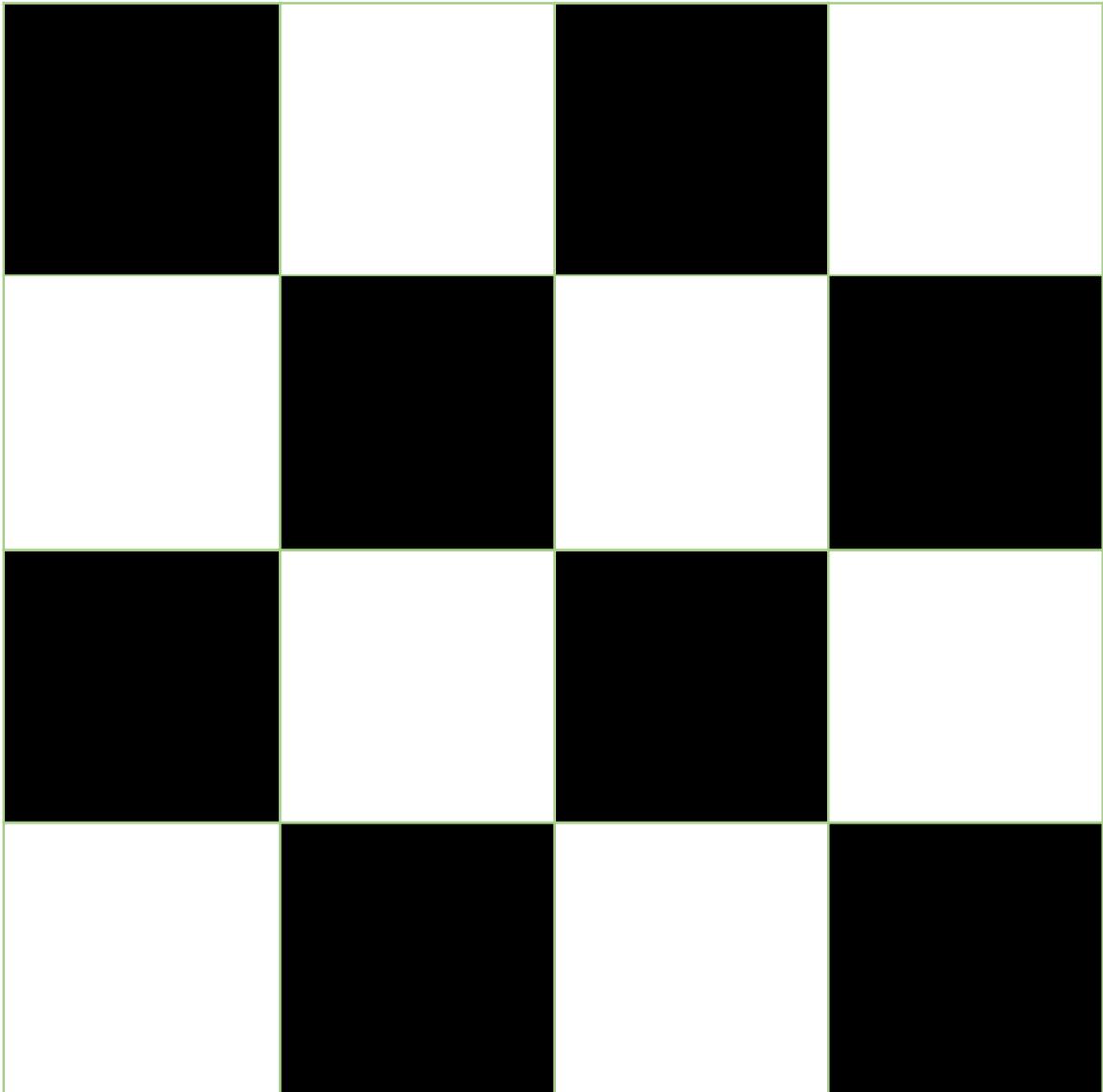
Programme de la journée et demi

Durée	Séance	Objectif & approche	Activités
60 min.	Séance 1 : Ouverture	Commencer la formation dans une ambiance de brise-glace et planter le décor (<i>Série d'interventions</i>)	<ul style="list-style-type: none">- Mots d'ouvertures- Présentation des participants- Présentation des objectifs, du programme et des méthodes d'animation
60 min.	Séance 2 : Situons le contexte de l'EPP	Parvenir à la même compréhension de la thématique de l'EPP (<i>Buzz groupe et échange en plénière et présentation des facilitateurs</i>)	<ul style="list-style-type: none">- Que faut-il entendre par Echange entre Public et privé ?- Partenaires pour quel but ? autour de quels sujets ?- Que disent les spécialistes ? (Diapo N° __)
30 min.	Séance 3 : Quelques	Donner aux participants des symboliques du travail	<ul style="list-style-type: none">- Le jeu du damier- La synergie dans le travail collaboratif

	exercices collaboratifs	collaboratif en brisant les préjugés <i>(Jeux instructifs et débriefing)</i>	- Le jeu du "Bras de fer" pour une autre compréhension de la gestion des différents
120 min.	Séance 4 : Communication active : L'écoute reflet	Replacer la communication active et surtout l'écoute reflet au cœur du travail collaboratif <i>(Jeux, présentations et exercices pratiques)</i>	- Le murmure - Debriefing et mise en exergues des facteurs clés de la communication - L'écoute active et l'écoute reflet
120 min.	Séance 5 : Feedback à cœur ouvert entre partenaires	Offrir aux participants une occasion de mieux comprendre leurs vis-à-vis pour mieux travailler avec eux <i>(Travaux de groupe et restitution en plénière)</i>	- Présentation introductive et instruction - Formation des groupes fonctionnels (public et privés séparés) - Travaux de groupe - Plénière d'échanges
60 min.	Séance 6 : Leçons apprises et résolutions pour mieux collaborer	Tirer les leçons de la séance précédente et prendre des mesures idoines pour mieux collaborer <i>(Discussions en groupes et validation en plénière)</i>	- Former des groupes mixtes public-privés et donner les instructions - Travaux de groupes - Restitution en plénière et mise en commun - Compléter avec toute autres mesure jugée appropriée
60 min.	Séance 7 : Amélioration du cadre de collaboration	Explorer les possibilités d'amélioration du cadre de collaboration entre les secteurs Public et Privé <i>(Présentation succincte d'un modèle)</i>	- Présenter le modèle du MOU entre la PSPS Togo et le Ministère de la santé du Togo - Répondre à toute question éventuelle - Discussions avec les participants
30 min.	Séance 8 : Clôture	Terminer la formation dans sur une note mémorable <i>(Série d'interventions)</i>	- Procéder à l'évaluation (Google form) - Remerciement des facilitateurs - Mot de clôture de l'autorité présente
9 heures			

Polycopié N° 2

Le jeu du damier



Travail individuel

Comptez le nombre de carrés que vous voyez sur cette image et notez votre réponse sur un bloc-notes

Polycopié N° 4

**MODELE D'ACCORD-CADRE
ENTRE LE MINISTERE DE LA SANTE
ET LA PLATEFORME DU SECTEUR PRIVE DE LA
SANTE AU TOGO (PSPS-TOGO)**

Entre

Le Ministère de la Santé

Sise au _____,
Représenté par Monsieur le Ministre, _____,
Ci-après dénommé "Le Ministère" ;

D'une part,

Et

La Plateforme du Secteur Privé de la Santé au Togo (PSPS-Togo),

Sise au _____,
Représentée par son Président, _____,
Ci-après dénommée la PSPS-Togo ;

D'autre part,

Considérant que le Ministère de la Santé a pour mission la mise en œuvre de la politique sanitaire et sociale du Gouvernement afin d'améliorer la santé de la population Togolaise. A ce titre, il élabore les programmes d'amélioration de la couverture sanitaire ainsi que les stratégies de prévention et de lutte contre les grandes endémies. Il établit les normes et veille à leur application tout en contrôlant tous les établissements de santé ouverts sur toute l'étendue du territoire national.

Considérant que le Ministère de la Santé, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement, coordonne toutes les activités de l'ensemble des acteurs (y compris celles du secteur privé) qui interviennent dans le secteur de la santé et s'emploie à renforcer sa gouvernance pour une gestion efficace et efficiente du secteur.

Convaincu de l'importance de la participation du secteur privé à la santé publique au Togo,

Se fondant sur la volonté du gouvernement de collaborer avec les acteurs du secteur privé de la santé ;

Considérant que la PSPS-Togo est une fédération de tous les acteurs privés du système national de santé (médecins et pharmaciens entre autres) qui participent au règlement des questions de santé au Togo ;

Considérant que la PSPS-Togo a pour but de contribuer à l'amélioration de la santé des collectivités locales, à travers l'harmonisation et la coordination des actions et activités de ses membres en vue de promouvoir un contexte favorable à l'action de santé, Ses objectifs étant :

- (i) de contribuer à l'organisation et au renforcement des capacités des acteurs du secteur privé de la santé,
- (ii) d'assister et de coopérer avec le système national de santé et
- (iii) de créer et maintenir le dialogue et la collaboration en vue du dialogue Public Privé dans le domaine de la santé.

Qu'à ce titre, elle s'est donnée pour missions de :

1. Veiller à une meilleure organisation du secteur privé en fédérant toutes les structures privées de la santé et en étant leur porte-parole auprès de l'autorité ;
2. Promouvoir un haut standard de qualité des prestations à travers des stratégies de régulation et de normalisation du secteur privé de la santé et rechercher une plus grande crédibilité et visibilité par la communication entre les acteurs de la santé et le grand public ;
3. Favoriser l'établissement et le développement des carrières des jeunes professionnels de santé ;
4. Établir un partenariat avec les professionnels de santé de la diaspora ;
5. Entretenir un dialogue permanent entre le Privé et le Public à tous les niveaux et surtout autour des questions de santé ;
6. Apporter des contributions pertinentes à l'élaboration des politiques nationales de santé par des initiatives de recherches appliquées et de documentation ;
7. Engager des actions de plaidoyer en vue d'une couverture maladie universelle effective.
8. Engager des actions de plaidoyer pour une fiscalité et un régime douanier spécifique pour les biens et services relatifs à la santé.

Conscient que la PSPS Togo a pour vocation d'être le canal privilégié de communication, de partage d'information et d'actions entre le Ministère et les Partenaires Techniques et Financiers d'une part, et ses membres d'autre part, sur toutes les questions qui concernent la promotion du secteur privé de la santé au Togo.

Se fondant sur une étude réalisée et publiée en 2012 avec l'appui de la Banque Mondiale qui a démontré la participation importante du secteur privé (20 à 25% des formations sanitaires du pays) dans le domaine de la santé en Afrique. De même, en 2014, une étude menée avec l'appui de l'USAID, dans six (6) pays d'Afrique (Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Niger, Togo) a abouti à des conclusions similaires à savoir que 60% à 70% des patients sont consultés et traités dans les formations sanitaires privées, et que 92% des pharmaciens exercent leurs activités dans le privé.

Le Ministère de la Santé et la Plateforme du Secteur Privé de la Santé du Togo ont des intérêts convergents pour établir une collaboration active, afin d'assurer l'amélioration de l'accès et de la qualité des soins fournis par les structures privées aux populations Togolaises.

Considérant l'intérêt commun des deux parties à établir et maintenir une collaboration active pour assurer aux populations un service de santé de qualité, à travers l'amélioration de l'accessibilité, l'efficacité et la pérennité des prestations fournies par les structures sanitaires privées

LES DEUX PARTIES ONT CONVENU DE CE QUI SUIT :

I. Objet de l'accord cadre

L'objet du présent accord-cadre est de formaliser l'intention de développer une collaboration entre le Ministère de la Santé et la Plateforme du Secteur Privé de la Santé au Togo, en vue d'améliorer l'accès et la qualité des soins fournis par les structures sanitaires privées.

II. Le but de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre vise l'amélioration de l'accès et de la qualité des soins dans les structures sanitaires du Togo.

Dès la signature de l'accord-cadre, le Ministère et la PSPS-Togo engageront des discussions approfondies et mettront en place des modes opératoires sur les principaux axes de leur collaboration

III. Objectif de l'accord-cadre

Les axes suivants retiennent l'attention des deux parties contractantes dans le cadre du présent accord cadre :

- 3.1. Les rôles et responsabilités respectifs des parties en ce qui concerne la mise en œuvre de la politique sanitaire du Gouvernement à travers le cadre de concertation mis en place par le présent accord-cadre ;
- 3.2. L'appui qui pourrait être requis du Ministère à la PSPS-Togo dans le cadre du dialogue avec les autres départements ministériels et les partenaires techniques et financiers du Togo ;
- 3.3. La possibilité d'un appui du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale à la Plateforme du Secteur Privé de la Santé au Togo, comme caution morale vis-à-vis de partenaires financiers et d'autres parties prenantes, dans le cadre de l'atteinte des objectifs visés dans ses statuts et dans ses plans stratégiques actuel et futurs ;

3.4. La contribution conjuguée des deux institutions au renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs intervenants dans le présent accord-cadre, pour favoriser et améliorer la reconnaissance du secteur privé par les acteurs publics de la santé.

IV. Principes généraux

Les parties signataires du présent accord-cadre s'entendent sur les principes généraux suivants :

- 4.1. Le présent accord constitue le cadre de collaboration entre le Ministère et la PSPS-Togo ; il est l'expression d'un engagement moral et d'une ferme volonté partagée par les signataires. Il s'intègre dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires du secteur privé de la santé au Togo ;
- 4.2. Le Ministre et le Président de la PSPS-Togo assurent le leadership dans le dialogue entre le secteur public et le secteur privé de la santé au Togo et donnent l'impulsion nécessaire pour l'atteinte des objectifs partagés ;
- 4.3. Les deux parties conviennent de la mise en place d'une commission permanente de concertation et de réflexion pour donner du contenu aux points retenus dans le présent accord-cadre. Cette commission est composée de douze (12) membres désignés paritairement et dont la nomination sera faite par arrêté du Ministre de la Santé. Cette commission sera présidée par une personnalité désignée par le Ministre parmi les représentants du Ministère. Son secrétariat sera assuré par le Secrétaire général de la PSPS-Togo ;
- 4.4. Le Ministère de la santé et la PSPS-Togo, parties au présent accord-cadre, s'engagent respectivement à :

Pour le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale :

- a. Mettre en place un cadre de dialogue avec la PSPS-Togo pour la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de santé ;
- b. Veiller à impliquer la PSPS-Togo dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des documents stratégiques nationaux (Politiques, plans nationaux et sectoriels) ;
- c. Renforcer les capacités des acteurs privés de la santé dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de santé ;
- d. Partager avec la PSPS-Togo les documents de normes et protocoles, les outils de collecte de données, les procédures de contrôle et d'inspection de ses membres ;

- e. Appuyer la PSPS-Togo pour la mobilisation de ressources et l'accès au financement au profit de la promotion du secteur privé de la santé au Togo sur les projets d'utilité publique ;
- f. Accompagner la PSPS-Togo pour le plaidoyer en faveur d'une fiscalité adaptée au secteur de la santé, et un régime douanier spécifique pour les biens et services relatifs à la santé.

Pour la PSPS-Togo :

- a. Renforcer le dialogue Public/Privé par les actions de sensibilisation de ses membres et des acteurs privés en général ;
- b. Collaborer sur les questions de mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de santé, par la mise à disposition des compétences appropriées ;
- c. Assurer des prestations de soins de qualité sur toute l'étendue du territoire national afin de contribuer à relever le niveau des normes et standards des prestations du secteur privé de la santé ;
- d. Veiller à la qualité et à la fiabilité de l'information sanitaire du secteur privé fournie par ses membres ;
- e. Contribuer au respect des normes et procédures sanitaires nationales en vigueur ;
- f. Participer à la mise en œuvre et à la pérennisation de la Couverture Sanitaire Universelle (CSU)/ Couverture Maladie Universelle (CMU) ;
- g. Apporter un appui technique pour la formation des professionnels de santé.

V. Dispositions finales

- 5.1. Les parties contractantes s'accordent sur le caractère non contraignant du présent accord-cadre. Ils entendent plutôt favoriser le partage d'une vision commune et d'une volonté politique dans l'intérêt des deux secteurs (public et privé) pour l'amélioration du système national de santé qui demeure un seul système au service de la population.
- 5.2. Toute modification apportée au présent accord-cadre se fera sous la forme d'un avenant signé par les deux parties au présent accord Ministère de la Santé et la PSPS-Togo.
- 5.3. Toute interprétation divergente dans l'application du présent accord-cadre, sera réglée suivant un processus de dialogue et de

concertation sous le leadership du Ministre de la santé et du Président de la PSPS-Togo.

Polycopié N° 5

Fiche d'évaluation de la formation

A la fin de ce programme de formation, nous souhaiterions avoir votre feedback sincère pour nous permettre de nous améliorer et permettre aussi aux organisateurs de faire mieux la prochaine fois.

Merci de remplir ce questionnaire en ligne

Déclarations		T o t a l e m e n t d' a c c o r d	D' a c c o r d	J e n e s u i s p a s s u r	P a s d' a c c o r d	P a s d u t o u t d' a c c o r d
		5	4	3	2	1
	Dans l'ensemble, ce programme nous a permis de :					
1	Mieux nous connaître et mieux connaître nos partenaires d'en face					
2	Identifier et analyser les appréhensions qui de part et d'autre peuvent constituer des freins à la collaboration productive					
3	Mettre en place les mécanismes pertinents pour la collaboration future					
	A la fin de cette formation, je suis capable de :					
4	Mieux comprendre les dynamiques en cours dans les deux secteurs (Public et privé) en ce qui concerne les questions de santé à Madagascar ;					
5	Avoir une attitude plus pro active et tournée vers des objectifs communs appuyés par une communication efficiente ;					
6	Travailler ensemble sur la base de valeurs partagées.					
7	Les dispositions logistiques étaient optimales pour nos besoins d'apprentissage					
8	Les repas offerts sont de la qualité nécessaire pour soutenir nos conditions de travail					
9	Les méthodes utilisées, les capacités des formateurs, leurs compétences, aptitudes et attitudes étaient adéquates pour motiver nos efforts d'apprentissage					
10	Je recommanderais volontiers ce programme à des collègues membres de mon organisation et/ou à des organisations partenaires					

Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions ?